

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX P1 FT

Fiche du: 11/10/2025 - révision 3

Date de la première édition: 06/13/2024



1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : MAPEFLEX P1 FT

Code commercial : 902UA9990

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Mastic

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)

2900 Francis-Hughes Avenue

H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

Phone: 1-450-662-1212

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

2. Identification des dangers



Classification du produit dangereux

Sensibilisation respiratoire — catégorie 1

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée — catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité — catégorie 2

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

Ce produit contient du dioxyde de titane que CIRC a classé comme carcinogène du groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). La preuve est basée sur l'expérimentation animale suffisante à la suite de l'inhalation à long terme à des concentrations élevées de quantités respirables de dioxyde de titane. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquence, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière)

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Pas important

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 (HPR et ses amendements) et classification connexes:

Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification
≥5 - <10 %	dioxyde de titane; dioxotitane	CAS:13463-67-7 EC:236-675-5 Index:022-006-00-2	Carc. 2, H351
≥1 - <2.5 %	n,n-dibenzyliden polyoxypropylène diamine (polymère); Poly(oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)), alpha-(méthyl-2-((phénylméthylène)amino)éthyl)-oméga-(méthyl-2-((phénylméthylène)amino)éthoxy)-	CAS:136855-71-5 EC:679-523-7	Skin Irrit. 2, H315
≥0.6 - <1 %	isocyanate de 4-méthylbenzènesulfonyl; 4-isocyanatosulfonyltoluène	CAS:4083-64-1 EC:223-810-8 Index:615-012-00-7	Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315; Resp. Sens. 1, H334
≥0.5 - <0.6 %	isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène	CAS:9016-87-9 EC:618-498-9	Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315; Resp. Sens. 1, H334; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373; Carc. 2, H351
≥0.2 - <0.25 %	sable de silice; quartz	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

Declared percentages are expressed in w/w

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

Température de stockage : Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Occupational Exposure Limits (OEL)

	Type LEP (limite d'expo sition profess ionnell e)	pays	Limites d'exposition professionnelle
dioxyde de titane; dioxotitane CAS: 13463-67-7	MAK	ALLEMAGNE	Long terme 0.3 mg/m ³

isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène CAS: 9016-87-9	OSHA	AUSTRALIE	Court terme Ceiling - 10 mg/m3
	ACGIH		Long terme 10 mg/m3
	MAK	L'AUTRICHE	Long terme 5 mg/m3
	MAK	SUISSE	Long terme 3 mg/m3; Court terme 16 mg/m3
	ACGIH		Long terme 0.05 ppm
sable de silice; quartz CAS: 14808-60-7	MAK	ALLEMAGNE	Long terme 0.05 mg/m3
	ACGIH		Long terme 0.025 mg/m3 A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis
	MAK	L'AUTRICHE	Long terme 0.15 mg/m3
	ACGIH		Long terme 0.025 mg/m3 (R), A2 - Pulm fibrosis, lung cancer
	UE		Long terme 0.025 mg/m3 A2 (R) - Pulm fibrosis, lung cancer
	MAK	SUISSE	Long terme 0.15 mg/m3

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

dioxyde de titane;
dioxotitane
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.184 mg/l

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0184 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1000 mg/kg

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 0.193 mg/l

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

dioxyde de titane;
dioxotitane
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 0.17 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Consommateur: 0.028 mg/m3

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.
Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : pâte divers

Odeur : caractéristique
Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible
Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité: Non disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible
Point éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
pH: Aucune donnée disponible
Viscosité : 1.100.000,00 mPA-s
Hydrosolubilité: insoluble
Solubilité dans l'huile : Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1,40 g/cm³
Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules:

Particle size: Aucune donnée disponible

Autres informations

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible
Propriétés caractéristiques des groupes de substances: Aucune donnée disponible
Miscibilité : Aucune donnée disponible
Liposolubilité : Aucune donnée disponible
Conductibilité : Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Risque de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Voies probables d'exposition:

Contact cutané, absorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

- | | |
|---|--|
| a) toxicité aiguë | Non classé |
| | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée | Non classé |
| | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé |
| | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée | Le produit est classé: Sensibilisation respiratoire — catégorie 1(H334), Sensibilisation cutanée — catégorie 1(H317) |
| e) mutagénicité sur les cellules | Non classé |

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Le produit est classé: Cancérogénicité — catégorie 2(H351)

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

dioxyde de titane; dioxotitane a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat > 5000 mg/kg

LD50 Peau rat > 2000 mg/m3

LC50 Inhalation de poussières rat > 6.82 mg/l 4 h

LD50 Peau Lapin > 10000 mg/kg

isocyanate de 4-méthylbenzènesulfonyl; 4-isocyanatosulfonyltoluène a) toxicité aiguë LC50 inhalation rat > 640 ppm 1 h

LD50 Oral / orale rat = 2234 mg/kg

isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat > 10000 mg/kg

LD50 Peau Lapin > 9400 mg/kg

LD50 Peau Lapin > 9.4 g/kg

LD50 Oral / orale rat = 49 g/kg

g) toxicité pour la reproduction NOAEL inhalation rat = 12 mg/m3

sable de silice; quartz a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

dioxyde de titane; dioxotitane Groupe 2B

isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Groupe 3

sable de silice; quartz Groupe 1

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

dioxyde de titane; dioxotitane

sable de silice; quartz

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:

dioxyde de titane; dioxotitane

sable de silice; quartz

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
dioxyde de titane; dioxotitane	CAS: 13463-67-7 - EINECS: 236-675-5 - INDEX: 022-006-00-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 100 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 16 mg/L 72 a) Toxicité aquatique aiguë : NOEC Algues = 5600 mg/L 72 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 100 mg/L 48
isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	CAS: 9016-87-9 - EINECS: 618-498-9	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 1000 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 1000 mg/L 24 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnia > 10 mg/L - 21 d a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues > 1640 mg/L 72 c) Toxicité pour les bactéries : EC50 > 100 mg/L 3 c) Toxicité terrestre : NOEC > 1000 mg/kg - 14 d e) Toxicité pour les plantes : NOEC > 1000 mg/kg - 14 d

Persistance et dégradation

Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autres effets nocifs

Non disponible

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Numéro ONU

TDG-Numéro ONU: Non Applicable
ADR - Numéro ONU : Non Applicable
DOT-Numéro ONU: Non Applicable
IATA - Numéro ONU : Non Applicable
IMDG - Numéro ONU : Non Applicable

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom d'expédition: Non Applicable
ADR-Nom d'expédition: Non Applicable
DOT-Appellation propre de transport: Non Applicable
IATA-Nom technique: Non Applicable
IMDG-Nom technique: Non Applicable

Classe de danger relative au transport

TDG-Classe: Non Applicable
ADR-Classe: Non Applicable
DOT-Classe de danger: Non Applicable
IATA - Classe : Non Applicable
IMDG - Classe : Non Applicable

Groupe d'emballage

TDG-Groupe d'emballage: Non Applicable
ADR - Groupe d'emballage : Non Applicable
DOT-Groupe d'emballage: Non Applicable
IATA - Groupe d'emballage : Non Applicable
IMDG - Groupe d'emballage : Non Applicable

Dangers environnementaux

Polluant marin : Non
Polluant environnemental : Non Applicable
DOT-RQ: Oui DOT-RQ - Quantité: 5000 lbs
Non Applicable

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

Non Applicable

Ministère des transports (DOT) :

Non Applicable

Route et Rail (ADR-RID) :

Non Applicable

Air (IATA) :

Non Applicable

Mer (IMDG) :

Non Applicable

15. Informations sur la réglementation

Canada - Réglementations fédérales

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au Règlement sur les produits dangereux du SIMDUT (DORS/2015-17 tel que modifié par DORS/2022-272).

LIS - Liste Intérieure des Substances

Non conforme à l'inventaire LIS

LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

dioxyde de titane; dioxotitane est énuméré Section 8b

dans le TSCA

n,n-dibenzyliden polyoxypropylène diamine (polymère); Poly(oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)), alpha-(méthyl-2-((phénylméthylène)amino)éthyl)-oméga-(méthyl-2-((phénylméthylène)amino)éthoxy)	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
---	--------------------------	------------

isocyanate de 4-méthylbenzènesulfonyl; 4-isocyanatosulfonyltoluène	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
--	--------------------------	------------

isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
--	--------------------------	------------

sable de silice; quartz	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
-------------------------	--------------------------	------------

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

dioxyde de titane; dioxotitane	Classé cancérigène
sable de silice; quartz	Classé cancérigène

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane
sable de silice; quartz

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane
sable de silice; quartz

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane
isocyanate de polyéthylène polyphénylène; Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène
sable de silice; quartz

16. Autres informations

Fiche du: 2025-11-10 - révision 3

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et

considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4
A.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée — catégorie 2
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.4.1/1	Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire — catégorie 1
A.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée — catégorie 1
A.6/1A	Carc. 1A	Cancérogénicité — catégorie 1A
A.6/2	Carc. 2	Cancérogénicité — catégorie 2
A.8/3	STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3
A.9/1	STOT RE 1	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 1
A.9/2	STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS